

Actions du Réseau SOS-Peine de mort

Octobre 2009

USA (OHIO) : MM. Lawrence Reynolds, Darryl Durr et Kenneth Biros

(Sources : www.governor.ohio.gov/News/PressReleases/2009/October2009/News10509/tabid/1265/Default.aspx, Amnesty International UA - 253/09)

D'ici à fin avril 2010, Lawrence Reynolds, Darryl Durr et Kenneth Biros, actuellement incarcérés dans le couloir de la mort de l'Ohio, doivent être exécutés par injection létale. L'Ohio continue de défendre sa procédure d'exécution, et plus généralement la peine de mort, malgré l'échec récent d'une tentative d'injection létale.

La procédure d'injection létale de l'Ohio a suscité une attention accrue depuis le 15 septembre 2009, date à laquelle les autorités de cet Etat ont tenté, en vain, d'exécuter Romell Broom. Pendant près de deux heures, l'équipe d'exécution a essayé à plusieurs reprises de trouver une veine utilisable dans laquelle insérer l'aiguille pour lui administrer l'injection létale, avant d'abandonner finalement. L'exécution a été suspendue et le gouverneur a ordonné un sursis le 5 octobre dernier pour celle des deux prochains mois, le temps que le Département de réhabilitation et de correction mette au point une procédure alternative d'injection létale conforme au droit de l'Ohio.

Lawrence Reynolds, condamné à mort en juin 1994 pour avoir tué sa voisine de 67 ans en janvier de la même année, devait être exécuté le 8 octobre prochain ; il a donc obtenu un sursis jusqu'au 9 mars 2010. Darryl Durr, condamné à mort en janvier 1989 pour le meurtre d'une jeune fille de 16 ans, commis en février 1988, devrait finalement être exécuté le 20 avril 2010 au lieu du 10 novembre prochain. Kenneth Biros, âgé de 51 ans, a quant à lui été condamné en octobre 1991 pour un meurtre commis en février 1991 (voir l'action du Réseau SOS-Peine de mort n° 2007/03). Sa date d'exécution a été maintenue au 8 décembre 2009.

Dans la lettre au gouverneur, nous tenons d'abord à expliquer aux autorités que nous ne cherchons aucunement à excuser la criminalité violente, ni à minimiser les souffrances qu'elle cause à ses victimes. Toutefois, nous nous disons inquiets à l'idée que les exécutions de ces trois personnes et d'autres encore soient programmées dans l'Ohio. Nous exhortons donc ces autorités à commuer leur peine de mort et à instaurer un moratoire sur les exécutions dans l'Etat de l'Ohio.

Lettre à : Governor Ted Strickland Governor's Office Riffe Center, 30th Floor 77 South High Street Columbus, OH 43215-6108 USA	Copie à : Ambassade des Etats-Unis Sulgeneckstrasse 19 3007 Berne
Fax 001 614 466 9354	Fax 031 357 73 44
E-mail : -	E-mail : -
Port : 1 fr. 80 (courrier A)	Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

Merci d'expédier ces lettres le plus vite possible !

Actions du Réseau SOS-Peine de mort

Octobre 2009

IRAN: M. Hossein Haghi

(Source : Amnesty International UA - 234/09)

Hossein Haghi pourrait être exécuté à tout moment pour un meurtre qu'il aurait commis à l'âge de 16 ans. Son dossier est actuellement examiné par l'Unité d'application des peines à Téhéran, qui doit fixer une date d'exécution.

La source indique que sa condamnation à mort a été confirmée par la 27^e chambre de la Cour suprême. Puis, au cours de la dernière semaine d'août 2009, son dossier a été transféré à l'Unité d'application des peines, instance chargée de superviser les exécutions. A moins que le responsable du pouvoir judiciaire n'intervienne, il ne peut désormais échapper à l'exécution que si tous les proches de la victime acceptent le paiement du prix du sang (« diya »).

Le 8 février 2004, Hossein Haghi a été condamné à mort à titre de réparation (« qisas ») par la 74^e chambre d'une juridiction pénale pour avoir porté un coup de couteau mortel à un autre garçon, Mehdi Khalili. Lors de son arrestation, il aurait reconnu avoir un couteau en sa possession et avoir frappé la victime pour l'effrayer. Cependant, au cours de son procès, il a nié avoir porté un coup mortel. Pourtant, sur la base de ses aveux initiaux, il a été déclaré coupable de meurtre avec préméditation. Après une longue procédure devant les tribunaux iraniens, sa condamnation à la peine capitale a été confirmée. Depuis 1990, l'Iran a exécuté au moins 44 mineurs délinquants présumés, dont huit en 2008 et au moins trois déjà en 2009.

Dans la lettre au responsable du pouvoir judiciaire, nous nous disons préoccupés que Hossein Haghi risque d'être exécuté pour un crime qu'il aurait commis alors qu'il avait moins de 18 ans et exhortons les autorités à commuer la peine capitale prononcée contre lui. Nous leur rappelons également que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention relative aux droits de l'enfant, deux traités auxquels l'Iran est partie, interdisent le recours à la peine capitale contre les personnes qui étaient âgées de moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés.

Lettre à : H.E. Ayatollah Sadeqh Larijani Head of the Judiciary Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh Pasteur St., Vali Asr Ave. South of Serah-e Jomhouri Tehran 1316814737 ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN	Copie à : Ambassade de la République Islamique d'Iran Thunstrasse 68 Case postale 3000 Berne 6
Fax : -	Fax : 031 351 56 52
E-mail : info@dadiran.ir	E-mail : secretariat@iranembassy.ch
Port : 1 fr. 80 (courrier A)	Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

Merci d'expédier ces lettres le plus vite possible !